

PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

CRÉATION DE SENTIERS

STEUÑV-DEPARTAMANT AN HENTADOÙ POURMEN HA BALE (SDHPB) SEVEL MINOTENNOÙ

BÉNÉFICIAIRES

Communes, groupements de communes et associations du Morbihan.

NATURE DES TRAVAUX

Travaux d'aménagement, de balisage, de signalétique et frais d'acquisition de terrains pour les itinéraires de randonnée inscrits au PDIPR.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Inscription de l'itinéraire au PDIPR ;
- Travaux d'investissement, à l'exclusion de l'entretien, de la maintenance et des actions de promotion ;
- Taux d'imperméabilisation inférieur à 30 % ;
- Itinéraire de longueur supérieure à 3 km ;
- Itinéraire empruntant moins de 250 m d'une route départementale d'un seul tenant ;
- Itinéraire balisé ;
- Sécurité optimale de l'itinéraire ;
- Conventonnement optimum des passages privés ;
- Qualité de l'itinéraire (enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux).

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Frais d'acquisition des terrains : **35 % du montant HT des frais d'acquisition**, avec un minimum de 1 500 € et un plafond de 20 000 € ;
- Travaux d'aménagement, de balisage et de signalétique :
- **35 % du montant HT des travaux**, avec un minimum de 1 500 € et un plafond de 35 000 €,
- **50 %** si le sentier est accessible aux personnes à mobilité réduite et le plafond est porté à 50 000 €.

PIÈCES À FOURNIR

- Demande du porteur du projet ;
- Délibération de la collectivité / Pouvoir habilitant le signataire à engager l'association ;
- Notice explicative du projet ;
- État des coûts prévisionnels (devis détaillé) ;
- Plan de financement prévisionnel ;
- Justificatifs des dépenses.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction de l'environnement
Service des espaces naturels sensibles et randonnées
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 83 79